

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

**COMMUNE DE TROOZ**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Réunion de la CLDR du 14 octobre 2014  
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

---

**Présents :**

C. MARCK (Président - Echevin du développement rural), A.DEGEE (Vice-Président de la CLDR), D. DE TEMMERMAN (Secrétaire de la CLDR), B. FRANCK (DGO3), E. VENDY (CLDR), S. ARIMONT (CLDR), S. BOVY (CLDR), E de COUNE (CLDR), O. DEPAIRON (CLDR), R. FANIELLE (CLDR), P. HAOT (CLDR), Y. MATZ (CLDR), JC. PATUREAU (CLDR), Y. SIMONS (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR),

**GREOA :** A.BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B.HOUBEAU (Auteur de programme)

**Excusés :**

C. BOUHON, S. DEHOUSSE, C. DEPRESSEUX, S. FRERES, C. HONORE, M. JAMAGNE, E. NORI, G. RONDEAUX.

**Introduction**

La séance est ouverte à 19.45h par A.DEGEE, vice-président. Il préside la séance dans l'attente de l'arrivée du président retenu au Conseil d'Administration de la CILE.

Il explique que cette réunion est la première d'une série de trois réunions visant à présenter le pré-diagnostic socio-économique ainsi que les résultats de la consultation citoyenne menée depuis 2012 en collaboration avec les agents de développement du GREOA. Il présente ses excuses aux membres concernant l'annulation tardive et inopinée de la première réunion prévue initialement et souligne que la Commune maintient sa volonté de s'investir pleinement dans le processus de l'Opération de Développement Rural (ODR) qui, à termes pourra déboucher sur la réalisation d'actions et de projets concrets en vue de revitaliser l'entité.

**Approbation du PV du 4.06.2014**

Le PV est approuvé sans remarques.

## **Rappel des étapes du PCDR**

En guise d'introduction, D.PIRON (agent de développement) rappelle les grandes étapes du PCDR : élaboration du PCDR, validation du document et réalisation des projets.

Il explique que la phase d'élaboration comprend plusieurs étapes :

- La rédaction d'un pré-diagnostic socio-économique par un auteur de programme
- L'information et la consultation de la population par villages réalisée par les agents de développement. A Trooz, 3 réunions ont eu lieu au printemps 2012
- L'information et la consultation de personnes ressources réalisée par les agents de développement tout au long de l'ODR et entamée depuis le printemps 2012
- L'installation de la CLDR (réunion du 4.06.2014)
- La constitution d'un diagnostic partagé résultant du croisement de l'étude socio-économique et des résultats de la consultation citoyenne
- La détermination de défis et objectifs de développement à atteindre dans les 10 prochaines années
- La définition d'actions et de projets (sous forme de fiches-projets) en vue d'atteindre ces défis et objectifs
- La priorisation des fiches-projets

Suivra ensuite une procédure d'approbation du PCDR :

- Par la CLDR
- Par le Conseil communal
- Par le Gouvernement wallon

Enfin, une fois le PCDR approuvé (pour 5 à 10 ans), la Commune pourra introduire des demandes de Conventions auprès du Ministre du Développement Rural en vue d'obtenir des subsides pour la réalisation de fiches-projet présentées dans son PCDR.

19h55 Monsieur Marck entre et préside la séance.

## **Présentation du diagnostic partagé et consultation de la CLDR**

### ✓ Introduction

D.PIRON poursuit en expliquant que la présentation du diagnostic partagé a été scindée en trois thématiques : socio-économique, environnementale et vie sociale et associative. Pour chacune des thématiques, une présentation du pré-diagnostic sera effectuée par B.HOUBEAU alors que les résultats de la consultation citoyenne seront présentés par les agents de développement. Il explique que ces trois réunions ont pour objectif de dresser un portrait global de la Commune identifiant les atouts et les faiblesses du territoire. Il insiste sur la nécessité de la participation de la CLDR et invite les membres à s'exprimer concernant les

données présentées, en vue d'affiner le diagnostic partagé mais aussi de préparer d'ores et déjà les réunions ultérieures relatives à la définition des objectifs de développement.

✓ Portait général de la Commune

B.HOUBEAU prend ensuite la parole pour présenter de manière succincte l'étude socio-économique. La présentation PowerPoint ci-annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, les membres de la CLDR ont émis de nombreux commentaires.

Alors que Trooz a connu un passé industriel florissant (métallurgie, usine Imperia, carrières...), la Commune est aujourd'hui soumise au phénomène de cité dortoir comme en atteste l'étude socio-économique qui précise que seuls 4,4% des trooziens salariés travaillent dans l'entité. De manière générale, ces résultats inquiètent la CLDR qui constate également la paupérisation croissante de la vallée en regard des villages situés sur les reliefs ainsi que la perte de l'identité historique de Trooz.

Selon les membres, la Commune se trouve aujourd'hui fortement concurrencée par ses voisins qui bénéficient de zones économiques et industrielles très actives. Ce faisant, Trooz attire peu les entrepreneurs qui de manière générale optent pour une implantation de leurs activités dans des zonings situés à proximité d'un accès autoroutier. La liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, apparaît dès lors comme une nécessité pour certains membres si la Commune souhaite développer une activité économique forte, à l'instar de Sprimont ou de Fléron. Un membre ajoute que la liaison autoroutière aurait également un effet bénéfique en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la micro-région puisqu'elle permettrait de fermer le ring de Liège et de concentrer ainsi l'habitat en son centre. Des économies importantes en matière d'infrastructures de mobilité pourraient de ce fait être réalisées. Concrètement une sortie autoroutière pourrait s'envisager derrière la colline du zoning de Prayon en prêtant une attention aux sites calaminaires qui sont sous statut de protection (Natura2000).

Selon d'autres membres, il serait intéressant que la Commune réfléchisse à un autre schéma de développement économique en tenant compte des atouts existants sur le territoire : Trooz est enclavée au sein d'une micro-région économiquement active, elle se situe à quelques kilomètres de la sortie autoroutière de Beaufays et elle possède un atout fondamental en matière de mobilité grâce à l'activité de ses 3 gares très bien desservies en direction de Liège et d'Aachen. La Commune représente donc un potentiel de main d'œuvre important pour ces entreprises situées à proximité de l'entité et génératrices de nombreux emplois. Il est donc important de développer, à Trooz, des structures qui permettent aux habitants de connaître les entreprises environnantes et de chercher un emploi de proximité.

Le développement économique de l'entité fondé sur le tourisme ne doit pas non plus être écarté. Il est cependant précisé que le tourisme, bien qu'essentiel à développer, ne représente qu'une petite partie du secteur économique (5%) et des revenus qu'il suscite en regard du développement entrepreneurial.

✓ Secteur primaire : agriculture, sylviculture, pêche et carrières

B. HOUBEAU explique que Trooz n'échappe pas au constat suivant en matière d'**agriculture**: la diminution du nombre d'agriculteurs et le développement d'une agriculture extensive. La consultation a démontré le souhait d'apporter un soutien à ce secteur menacé, par exemple au travers de la promotion de produits du terroir et de la valorisation des producteurs locaux. Un membre note que la coopérative *Terre en vue* s'attèle à la recherche de terrains en vue d'améliorer l'accessibilité à la terre pour les jeunes agriculteurs. B.HOUBEAU explique également qu'il existe une dynamique de réflexion au sein de la *Ceinture Aliment-Terre Liégeoise* pour valoriser les producteurs locaux.

Les membres de la CLDR ajoutent qu'il importe de soutenir le lancement de petits maraîchers, apiculteurs... mais qu'il est aussi essentiel de préserver l'agriculture pour maintenir la mixité des paysages et préserver ainsi le potentiel existant, notamment en matière de tourisme de proximité.

Du côté de la **syviculture**, il existe une labellisation de développement durable (PEFC) pour les bois publics. Dans la vallée, les forêts occupent les versants boisés qui sont peu exploitables pour leur bois. C'est donc sur les plateaux que se concentrent les activités sylvicoles qui cohabitent avec un usage récréatif de la forêt. Il importe donc de trouver le bon équilibre entre l'exploitation qui crée des recettes pour la Commune et les activités touristiques. De manière générale, les relations entre les propriétaires privés et les promeneurs ne causent pas trop de difficultés dans le cadre de l'organisation d'événements (promenades guidées...) mais que la circulation libre sur des parcelles privées est très rarement autorisée. Cependant, la Commune garde un potentiel important au niveau des promenades dont de nombreuses sont balisées. Les nombreux points de vue sont à valoriser c'est pourquoi, grâce au recensement effectué par la CCATM, les cartes de promenades reprennent déjà les plus beaux points de vue de l'entité.

Le secteur de la **pêche** est quant à lui minoritaire bien que la pêche sportive de loisir soit bien développée grâce à la Vesdre et aux 4 sites de pêche, ce qui représente une opportunité de rentrées financières non négligeable à maintenir et à développer.

Enfin, les **carrières**, qui sont au nombre de deux sur la Commune, ne fournissent quasiment aucune rentrée financière pour Trooz. Les membres confirment que des nuisances liées au charroi des carrières (bruit, entretien des routes, circulation...) sont belles et bien réelles. La CLDR a également conscience que ces carrières sont en fin d'exploitation et qu'il est important, d'ores et déjà, de réfléchir à leur réhabilitation dans une dizaine d'années afin de ne pas acculer la Commune de chancres supplémentaires. Les membres ajoutent que la cession de l'activité de la carrière Gralex-Holcim de Trooz risquerait de renforcer encore « le phénomène Longtraz » c'est-à-dire une coupure nette du tissu urbain créant une scission de l'entité en deux parties (La Brouck, Prayon, Trooz >< Fraipont, Nessonvaux). Il serait intéressant par exemple de pouvoir urbaniser cette zone. Seule une partie de celle-ci serait cependant située en zone d'habitat.

✓ Secteur tertiaire (Tourisme)

Trooz est la Commune la plus rurale de la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux et possède une offre satisfaisante en matière d'hébergements. Les aménagements réalisés à la gare de Trooz et l'installation du Syndicat d'initiatives en son sein permettront d'offrir au touriste un premier point d'information et d'accueil. Le « musée de la radio et de la communication » ainsi que deux commerces, un guichet de la Poste et la bibliothèque communale de Prayon y seront également installés. Un membre explique l'importance de développer les infrastructures, notamment dans les villages, visant à accueillir les visiteurs. Par exemple, il serait intéressant de créer un départ de promenades sur la Place Emile Vandervelde à Fraipont où de nombreux touristes allemands et néerlandophones stationnent leur véhicule.

Certains sites naturels sont également évoqués comme présentant un potentiel touristique : les grottes et les sites Natura2000. Concernant les grottes, les membres s'accordent cependant sur l'idée qu'elles présentent avant tout un intérêt pour la recherche (les vestiges sont transmis et mis en valeur au préhisto-site de Ramioul) mais qu'il n'est pas possible d'y amener du tourisme.

✓ Secteur tertiaire et secondaire (entreprises...)

Outre la question discutée précédemment et relative à la redynamisation économique des zones industrielles, les membres ont émis plusieurs commentaires :

En matière de **production hydro-électrique** sur la Commune et du potentiel de développement évoqué lors des consultations par villages, il est stipulé que seules les hauteurs de chutes d'eau peuvent être prises en compte et non pas les débits. Actuellement, la Commune enregistre 4 centrales hydro-électriques gérées sur son territoire par des privés. Dès lors, tous les lieux exploitables le sont. Par contre, il existe un potentiel concernant le développement d'un réseau d'irrigation à Nessonvaux et il serait intéressant de consulter Monsieur Jules MARTIN qui est spécialisé dans ce domaine. Il reste en effet encore quelques vestiges du réseau d'irrigation artificiel de l'époque mais le coût de la réhabilitation serait très important.

Alors que pratiquement toutes les zones constructibles au niveau des zones économiques sont occupées, un potentiel réside dans la réhabilitation de **chancres**, en respect avec le patrimoine historique. Deux sites sont plus particulièrement abordés :

- Le site Imperia : la société Lamy est propriétaire du site et étudie un projet de lotissement sur la partie située en zone d'habitat. Un premier projet (partenariat public-privé) avait été proposé à la Commune et veillait à maintenir le site historique et notamment la piste qui, bien que n'étant pas classée, représente un véritable intérêt historique au niveau mondial. Ce projet semble cependant avoir été abandonné au profit d'un autre, visant toujours la création de logements. Outre ce projet privé, il serait intéressant de revitaliser ce site en le dédiant, par exemple, à l'automobile. Il est

d'ailleurs souligné qu'Imperia a relancé ses activités mais que la société n'est pas établie à Trooz qui ne peut proposer de site adéquat pour l'accueillir.

- Les pelouses calaminaires de Prayon : Monsieur Van Damme précise que Natagora vient de faire l'acquisition de 40 ha de pelouses calaminaires classées en Natura2000. Il explique qu'un aménagement du site permettra le développement d'un tourisme vert de sensibilisation à l'environnement.

Une question est posée concernant la taille des parcelles du **zoning** de la SPI. Il est stipulé qu'il importe de veiller à proposer des petites parcelles visant à accueillir les petits entrepreneurs en leur permettant de s'étendre s'ils le souhaitent en occupant plusieurs parcelles. Cela aurait pour conséquence de dynamiser les jeunes entrepreneurs et de garder des entreprises soucieuses de s'agrandir. Le cas du chocolatier Nihant qui est contraint de quitter la Commune pour assurer son extension est une illustration d'une des problématiques actuelles du zoning.

✓ Secteur tertiaire (commerces, services aux entreprises...)

De manière générale, la consultation démontre que le commerce à Trooz est en perte avec la disparition des commerces de proximité dans les villages de la vallée. En effet, Fraipont-village ne compte plus qu'un commerce alors que Nessonvaux est totalement déserté. Les raisons invoquées sont notamment :

- le manque de parking le long de la RN61 en raison d'une densification de l'habitat (transformation des anciens commerces en immeubles à appartements) et de l'occupation des espaces de stationnement par les riverains
- la longueur de la rue commerçante. Afin d'attirer les clients dans les petits commerces de Prayon, il importe de favoriser les pôles d'attractivité que sont la gare et la zone à l'angle de la Grand'Rue et de la rue Noirivaux.
- la conformation géographique de la Commune face aux pôles de Fléron, Beaufays et Pepinster qui attirent respectivement les habitants de Trooz et Prayon ; Péry ; Fraipont et Nessonvaux

Par ailleurs, le secteur commercial étant principalement constitué d'indépendants et de sociétés privées, il est difficile pour la Commune d'avoir une prise sur le développement des commerces. Cependant, elle peut agir à plusieurs niveaux en créant des conditions favorables à l'implantation de nouveaux commerces :

- aménagement d'espaces publics et de mobilité en créant par exemple une place de village - dans la mesure des possibilités offertes par le territoire - ou en assurant la réfection de la voirie (cela s'est avéré positif à Prayon)
- réhabilitation des bâtiments communaux pour y installer des services et insuffler une nouvelle vie dans les quartiers. C'est le cas notamment grâce aux projets de la gare de Trooz, de la nouvelle école El Nô et de l'installation d'une maison médicale à Prayon.

L'idée sous-jacente est que les commerces ou les lieux de vie dynamiques attirent l'implantation d'autres commerces

- une attention portée à ne pas favoriser le départ des commerces des villages vers les zonings (par exemple, le déménagement du garage automobile du village vers le zoning et construction d'une habitation à cet emplacement)

Il est également mentionné que des partenariats publics-privés méritent d'être développés et que le PCDR présente un intérêt notamment en ce qui concerne l'acquisition de bâtiments ou de terrains en vue de développer de nombreux projets auxquels il conviendra de réfléchir à l'issue de la définition des objectifs de développement. La Commune pourrait par exemple commencer par lister les bâtiments situés dans des pôles d'intérêt et pour lesquels des droits de préemption pourraient être appliqués.

### **Présentation du projet de GAL Ourthe-Vesdre-Ambève**

B.HOUBEAU présente le projet à l'aide de la présentation PowerPoint consultable en annexe. Il met en avant l'intérêt de ce projet en lien avec les PCDR approuvés ou en cours d'élaboration sur toutes les Communes du territoire pressenti – territoire dont la Commune de Trooz fait partie. En effet, le GAL permettrait de réaliser des projets transcommunaux, s'inscrivant par là-même dans la nouvelle dynamique insufflée par le nouveau Décret du Développement rural. B.FRANCK (DGO3) explique qu'en effet, les projets transcommunaux présentés dans les PCDR seront dorénavant subsidiés à concurrence de 90% pour les premiers 500.000 euros et à 50% pour le reste du montant. Un membre s'interroge quant à la pertinence de rallier Trooz à ce GAL alors que le développement communal est fortement lié à la mise en place de synergies avec les Communes de Fléron et de Chaudfontaine qui elles, ne seront pas reprises dans le GAL. Cependant, les membres ont marqué un intérêt concernant le rattachement au GAL proposé.

### **Conclusion**

B.HOUBEAU rappelle aux membres qu'en tant que représentants de la population, ils ne doivent pas hésiter à jouer leur rôle de personne-relais en discutant autour d'eux de l'ODR et de ses enjeux. Les agents de développement du GREOA ainsi que l'auteur de programme restent à la disposition des membres qui peuvent leur transmettre toute suggestion, question... au sujet de l'ODR.

La réunion se clôture à 21.50